



Ligue Île-de-France de Golf

Golf d'Entreprises Challenge Inter Ligues Île-de-France / Centre Val de Loire TROPHÉE RAYMOND DURAND

16 mars 2019 – GOLF DE ROCHEFORT (78)
Règlement 2019

Ce règlement particulier complète le règlement général des épreuves fédérales interclubs par équipes.
Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement général.

Clôture des inscriptions : **23 février 2019.**

1 PARTICIPATION :

1.1. CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS :

Épreuve sur sélection, s'adressant aux Associations du Golf d'Entreprises de la Ligue d'Île-de-France et de la Ligue du Centre Val de Loire, affiliées à la ffgolf et à jour de leurs redevances.

LE JUMELAGE D'AS N'EST PAS AUTORISÉ.

1.2. CONDITIONS POUR LES JOEUSES ET JOUEURS :

Les joueuses ou joueurs composant les équipes devront :

- Être membre de l'association d'entreprise qu'elles ou qu'ils représentent,
- Être salarié de l'entreprise,
- Être porteur de la Licence ffgolf de l'année en cours et avoir son certificat médical enregistré sur Fléole.
- **Index limité à 21,4.**

2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

2.1 DATE ET TERRAIN :

Samedi 16 Mars 2019 - Golf de Rochefort

FORME DE COMPÉTITION :

Sélection des équipes :

- Les équipes sont constituées de 4 joueurs.
- Les 6 équipes Île-de-France sont sélectionnées selon les critères suivants :
 - o L'équipe vainqueur du Championnat Île-de-France 2018.
 - o L'équipe vainqueur des éliminatoires de la Coupe de France 2018.
 - o L'équipe vainqueur des éliminatoires Pitch & Putt 2018.
 - o Les 3 premières équipes du Championnat Île-de-France de Double 2018.
- Si un club ne peut participer à l'épreuve il sera remplacé sur proposition du délégué de ligue par une AS ayant participé à une de ces épreuves.

FORMULE DE JEU :

- Pour les équipes : Match-play à quatre balles - NET - 18 Trous.
- Pour les délégués : Match-play - simple - NET - 18 Trous.
- Ordre des départs établi par le Délégué recevant, départs en Shot-Gun.
- L'ordre de jeu des parties se fera par ordre croissant du total des index arrondis.

Briefing des équipes avant le départ à 8 h 45

3 RÉSULTATS :

- Trois points sont partagés par match :
 - o 1 point pour l'équipe vainqueur des trous de 1 à 9.
 - o 1 point pour l'équipe vainqueur des trous de 10 à 18.
 - o 1 point pour l'équipe vainqueur du match.
- La ligue ayant cumulée le plus grand nombre de points sur l'ensemble des matches sera déclarée vainqueur. En cas d'égalité le trophée reste à la ligue qui le détenait.

4 COMITÉ DE L'ÉPREUVE :

- Il sera constitué par les Délégués des 2 Ligues et un représentant du Club d'accueil.

5 ENGAGEMENT :

- Confirmation de la participation de l'AS sur extranet : (<https://xnet.ffgolf.org>)
- Clôture des inscriptions :
 - o pour les clubs au plus tard le samedi 23 février 2019.
 - o pour les équipiers à J-15 soit le jeudi 28 février 2019 minuit.

6 TARIF :

Le prix pour l'ensemble des prestations est de 65 € (Green Fee + Repas) à régler aux Golf de Rochefort le jour de la compétition.

IL EST IMPORTANT QUE TOUS LES JOUEURS SOIENT PRÉSENTS AU REPAS.

7 MARQUES DE DÉPART :

- Jaunes pour les Messieurs (Repères III).
- Rouges pour les Dames (Repères V).

8 PRIX :

Le Trophée Raymond DURAND sera confié pendant un an à la Ligue gagnante qui se chargera de la gravure

